

Non remplacement d'un-e enseignant-e

L'enseignant-e de votre enfant est absent-e et n'est pas remplacé-e. Les élèves de cette classe seront répartis dans les autres classes de l'école.

Cette situation ne peut pas durer, car elle est préjudiciable :

- à votre enfant qui, pendant ce temps-là, ne bénéficie pas de l'enseignement auquel il a droit ;
- aux élèves des autres classes, perturbés par la présence d'élèves en surnombre ;
- au personnel de l'école dont les conditions de travail sont ainsi détériorées.

Cette situation n'est pas du fait de l'école, mais des services départementaux de l'Éducation Nationale qui ne sont pas en mesure d'assurer son remplacement par choix budgétaire.

Afin de nous aider à faire changer les choses, nous vous proposons de compléter cette fiche du registre santé et sécurité et de la remettre au directeur/ à la directrice qui la transmettra à sa hiérarchie.

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	REGISTRE SANTE SECURITE AU TRAVAIL	 direction des services départementaux Côtes d'Armor Éducation nationale
Fiche N° ... Cette fiche doit être conservée impérativement dans le registre. Une photocopie sera transmise à l'Assistant de Prévention de circonscription		
Description du lieu :		
→ Circonscription :	IEN de circonscription :	
→ Ecole (N°RNE) :	Directeur d'école :	
Nom :	Assistant de prévention :	
Adresse :		
☎ :		
Mail :		
→ Nom de l'agent ou usager déclarant :		
AGENT ou USAGER Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail		
Description de la situation: <input type="checkbox"/> Événement accidentel (accident corporel et/ou matériel ; accident bénin ou presque-accident) ; <input type="checkbox"/> Risque / évaluation des conditions de travail		
La maîtresse / le maître de mon enfant est absent-e depuis le et la direction Académique n'est pas en mesure d'assurer son remplacement. Les élèves de cette classe ont été répartis aujourd'hui dans les autres classes de l'école.		
Cette situation ne peut pas durer, car elle est préjudiciable : • à mon enfant qui, pendant ce temps-là, ne bénéficie pas de l'enseignement auquel il a droit ; • Aux élèves des autres classes, perturbés par la présence d'élèves en surnombre ; • Au personnel de l'école dont les conditions de travail sont ainsi détériorées.		
Suggestion(s) d'amélioration : (Communication-Organisation-Technique-Santé)		
Le Ministère doit créer des postes de titulaires remplaçants en nombre suffisant pour assurer la continuité du Service public et garantir un enseignement de qualité pour nos enfants.		
Date :Heure :Signature :		
Mesures conservatoires et/ou propositions d'améliorations :		
.....		
.....		
.....		

À remplir par l'usager

